



# ENFANTS PLACÉS AVEC QUELLES RACINES GRANDIR ?

© SOS Villages d'Enfants - VDI n° 233

Les 8<sup>èmes</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance se sont déroulées les 15 et 16 juin, à Rennes. Deux journées riche en échanges, en débats, en partage d'expérience mais aussi en émotions. Parmi toutes les thématiques abordées au cours des tables rondes et ateliers, la question du placement des enfants n'a pas été oubliée. Et avant de revenir de manière plus complète sur ces Assises dans notre prochain numéro, nous vous proposons dès à présent ce dossier sur ces enfants élevés par d'autres que leurs parents biologiques. Que conservent-ils de leur milieu familial d'origine ? Comment grandissent-ils avec ces racines multiples ? Jeunes et moins jeunes "passés par là" nous racontent.

PAR JEAN-PHILIPPE ARROUET

**D**ans les rues du village, les cris et les rires fusent parmi les enfants. Tous semblent égaux dans le jeu et la camaraderie et pourtant l'un d'eux ne partage pas cette insouciance. Quand il regarde sa peau dorée par le soleil, il se demande par quel mystère elle bronze plus vite que celle de ses camarades ? Et puis, pourquoi est-il le seul dans la bande à ne pas porter le même nom que ses parents ? Les autres lui ont fait remarquer plusieurs fois, sans détours. Nous sommes dans la France des années cinquante,

dans un petit village lorrain. On est encore peu accoutumé au brassage des populations et aux recompositions familiales. "Cette question des racines s'est posée pour moi de manière difficile autour de dix ans", confie Jean-Marie Muller, pupille de l'État et président de la Fédération nationale des Associations d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Adepape). Happé par la question de ses racines, celles héritées d'un père kabyle mais presque méconnu, il s'est débattu avec cette interrogation au point d'en oublier le reste,

délaissant l'école pour faire les quatre cents coups, avant de devenir finalement un élève exemplaire. En Auvergne, Monique Ferreira a elle aussi été placée, loin de chez elle, très jeune, en tant que pupille de l'État. "Je me suis très bien adaptée à ma nouvelle vie mais je n'ai pas eu d'explication me permettant de savoir d'où je venais". Jusqu'au jour où ses racines refont surface à l'occasion d'une remarque des camarades sur son nom. Puis, le manque se fait ressentir "d'un coup, sans prévenir" dans des moments importants, comme celui de sa communion solennelle.

### RETROUVER D'AUTRES RACINES

Depuis, les pratiques en protection de l'enfance ont évolué pour faire une place - dès que c'est possible - à la famille d'origine, dans la construction des enfants placés. Néanmoins, la question du rapport à leurs racines continue de se poser. Naïma est aujourd'hui une maman épanouie dans sa famille et son métier après avoir été, elle aussi, placée durant son enfance. Son parcours l'a conduite du Maroc au centre de la France en passant par la région parisienne. Du Maroc, elle n'a gardé ni la religion de ses parents ni même leur langue, bien qu'elle ait conservé des liens réguliers. En grandissant à distance de son milieu et de sa culture d'origine, Naïma considère que ce placement a été synonyme de liberté, celle de pouvoir faire abstraction de son passé pour choisir sa vie, entreprendre ses études. "Je me suis construite avec ma famille d'accueil car il y avait cette coupure". Elle reconnaît cependant que l'attachement aux racines est resté présent même en filigrane. "Je rêverais d'avoir un grenier parce que je n'ai pas de photos ni d'objets", confie-t-elle aujourd'hui. Et ce n'est sans doute pas un hasard si à l'université, elle a choisi d'apprendre les langues, forte de se sentir un peu d'ici et un peu d'ailleurs.

### RECONNAÎTRE UNE DOUBLE APPARTENANCE

"Il existe une ambivalence par rapport au lien avec la famille d'origine et à sa mise à distance", observe Léo. Lui-même placé très tôt dans une famille d'accueil, il a participé à une recherche avec d'autres jeunes qui ont connu cette situation. "La question des racines se pose forcément un jour ou l'autre, souligne-t-il, que ce soit pendant le placement de l'enfant, en cas de changement de la relation avec sa famille d'accueil, ou lors de la sortie de la famille à l'âge adulte". Même si des liens parfois très forts et durables se tissent avec les parents d'accueil, ils n'éclipsent pas ceux qui existaient précédemment.

## INTERVIEW : MATHIEU RAVOUS

Psychologue clinicien, ayant exercé 15 ans  
auprès de l'Aide sociale à l'enfance



### Pourquoi nos racines familiales sont-elles si importantes ?

Parce qu'on ne se construit qu'au travers de liens. Les premiers liens d'un enfant avec ses parents lui permettent de se sentir exister et bien sûr de satisfaire ses besoins primaires. Les deux ou trois premières années, ce lien s'avère indispensable pour permettre à l'enfant de se structurer psychologiquement. Durant cette période, la capacité des parents à s'accorder

avec leur enfant, à créer un sentiment de partage, une "mutualité", est cruciale. S'ils ne sont pas en mesure d'assurer une parentalité suffisante, ce lien peut être étayé par d'autres adultes.

### Quand l'enfant se pose-t-il la question de ses racines et de sa filiation ?

Plus tard, vers l'âge de quatre ou cinq ans, quand il commence à se structurer par rapport à un réseau d'appartenances. Pour les enfants placés, c'est un moment délicat car ils doivent se construire à distance d'un partage au quotidien avec leurs parents biologiques. C'est pourquoi il est important qu'ils puissent garder un lien avec leurs racines lorsqu'ils grandissent au contact d'autres adultes qui devront les aider à s'humaniser pour grandir.

### Est-on prisonnier de ses racines ?

On ne peut pas renoncer à ses racines mais l'enfant ne doit pas en être dépendant car elles peuvent, étant donné les troubles de la parentalité, présenter un aspect aliénant. Il faut que l'enfant comprenne pourquoi il a été placé afin de pouvoir faire la différence entre la partie saine et la partie malade de ses parents. Tout le travail consiste à lui permettre de reconnaître leur valeur et leurs limites pour ne pas rester dans une idéalisation du parent absent. De ce point de vue, la séparation ne répare rien mais elle crée les conditions du soin. C'est un travail collectif de l'accueillante au quotidien, de l'éducateur, du psychologue et des autres intervenants, que d'apprendre à l'enfant à gérer cette distance avec ses parents tout en conservant un sentiment d'appartenance. C'est toujours un processus qui demande du temps.





© Photoair

“Il faut soit choisir son univers, soit faire une sorte de synthèse et de métissage entre deux racines. La construction de soi est assez clivée entre les deux”, reconnaît-il. Lui-même en a fait l'expérience, devant se familiariser avec des codes aussi différents que ceux du quartier parisien de Barbès puis une vie à la campagne. Pour avoir toutes les chances de s'épanouir, les enfants placés ont besoin que ce double enracinement soit encouragé par l'institution. Sinon, le risque qu'ils courent est celui d'une “double peine” à brève échéance. Comme l'analyse Léo : “Faire le choix trop rapidement d'une mise à distance de la famille d'origine expose au risque, si le lien avec la famille d'accueil se désagrège, de ne plus pouvoir réactiver le lien d'origine”. D'où l'importance d'un discours des éducateurs qui n'écarter pas les racines familiales, au moins symboliquement en les évoquant et de préférence sous un jour positif. Ces liens préservés sont autant de points d'appui devenus précieux au moment où ces jeunes adultes sont livrés à eux-mêmes à l'âge de 18 ou de 21 ans.

### **PARTIR DE LA SITUATION DE L'ENFANT**

Directeur de l'association RETIS en Haute-Savoie, qui prend en charge le placement des enfants sous plusieurs formes, Mohamed L'Houssni met en garde contre la tentation de l'“ethnocentrisme”, consistant à proposer aux enfants un modèle qui serait en rupture avec leurs racines. “Dès lors qu'il y a un écart entre le mode de vie de la famille d'origine et celui de la famille d'accueil, il y a un conflit de loyauté pour l'enfant, met-il en garde. S'il se conforme au modèle de sa nouvelle famille, l'enfant dénigre ses parents. À l'inverse, il risque de se sentir comme un étranger dans son milieu d'accueil parce qu'il n'a pas la même manière de se tenir ou de parler”. Comme un migrant fraîchement débarqué, l'enfant qui est placé doit pouvoir prendre racine dans son nouveau monde et conserver ce qu'il souhaite de celui d'où il vient. “Il peut y avoir des objets, de la musique ou des visites de lieux qui évoquent ses racines, poursuit-il. Comme dans les cas d'adoption, il ne faut pas que la famille d'ac-

## COMBIEN D'ENFANTS CONCERNÉS ?

Pour l'année 2012, l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned), recensait 284 000 mineurs et près de 21 500 jeunes majeurs (âgés de 18 à 21 ans) bénéficiant d'au moins une mesure de protection de l'enfance. À noter qu'entre 2011 et 2012 le nombre de mineurs pris en charge a augmenté de 3 % et le nombre de jeunes majeurs a diminué de 1 %.

### CHEZ LES MINEURS :

53 % des mesures sont des mesures éducatives en milieu ouvert dont 70% sur décision judiciaire.

47 % sont des mesures de placement dont 88% sur décision judiciaire.

### TYPES DE PLACEMENT (DES 0-20 ANS) :

52 % sont en familles d'accueil

39 % en établissements

5 % bénéficient d'un autre mode d'hébergement

4 % en logements autonomes.

## PUPILLE DE L'ÉTAT : UN STATUT PLUS OU MOINS "TARDIF"

### AU 31 DÉCEMBRE 2013 :

- **2 363 enfants** ont le statut de pupille de l'État en France.  
- **Plus de 4 enfants sur 10** vivaient dans une famille en vue d'adoption.

- **36 % sont des enfants sans filiation**

- **36 % sont admis suite à une déclaration judiciaire d'abandon** (art. 350 du Code civil).

- **Les pupilles sont en moyenne âgés de 7,7 ans.** Cet âge moyen diffère selon les conditions d'admission. En effet, les enfants "sans filiation" sont beaucoup plus jeunes que les autres, la quasi-totalité d'entre eux étant admis dès leur naissance, tandis que les orphelins ainsi que les enfants admis suite à une décision de justice sont les plus âgés lors de leur admission. Pour ces derniers, l'admission est presque toujours précédée par une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, alors que pour les enfants remis par leur(s) parent(s), cela n'est le cas que pour deux enfants sur cinq.

- Lors de leur admission, **41 % des enfants ont moins d'un an et près de six pupilles sur dix présents, ont été admis après une prise en charge en protection de l'enfance (59 %).**



© SOS Villages d'Enfants - VDI n° 233

cueil redoute cet attachement de l'enfant à sa famille biologique. Elle doit au contraire l'aider à se construire une histoire acceptable par lui". Conscientes de cet enjeu, certaines associations comme SOS Villages d'Enfants apportent beaucoup de soin à ce que les enfants qui lui sont confiées soient élevés dans le respect de leur culture d'origine et de leur religion. Quand c'est possible, les équipes des villages d'enfants organisent des entretiens de co-parentalité avec les parents des enfants confiés pour évoquer avec eux des choix qui concernent l'enfant, dont certains pourraient heurter leur culture d'origine. De même, lorsqu'une mère SOS s'occupe de fratries de cultures différentes, elle sera particulièrement vigilante sur l'apprentissage du respect et de la tolérance mutuels. Enfin, les maux identitaires dont peuvent souffrir les enfants placés se soignent aussi par la transmission. C'est pourquoi chez RETIS, par exemple, on leur apprend à donner, à transmettre à d'autres. Une manière de retisser des racines avant et après soi. ■